Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502644-20251127-2025_114-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 25/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 12
Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15
Contres : 0
Abstentions : 0

L'an 2025, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme, M. SINOQUET Vincent, Mme RUBION Régine, M. BLANDEL Philippe, M. FONTENEAU Damien, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme SABATIER Nathalie

Excusés avec procuration : M. ROUILLARD Emmanuel donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Mme DESHOMMES Edith donne pouvoir à Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia pouvoir donné à Joseph JOUAULT

Secrétaire de séance : M. Jonathan EON

Réf	2025-114

Objet de la délibération : Délégation de la poursuite et de l'achèvement des procédures du plan local d'urbanisme (PLU) en cours de la commune de Saint-Didier par Vitré Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 08 novembre 2022 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Didier ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 01 janvier 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Didier ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 01 avril 2025 prescrivant la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Didier ;
Vu la délibération n°2025_003 du Conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 6 février 2025 approuvant le projet de transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme ;

Considérant la nécessité de permettre la poursuite des procédures suivantes :
- Révision générale ;
- Modification simplifiée n°1 ;
- Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité.

Considérant que ces procédures du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Didier ont été engagées avant le transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à Vitré Communauté ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté de donner son accord pour la reprise, la poursuite et l'achèvement des procédures en cours initiées par la commune de Saint-Didier avant ledit transfert ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502644-20251127-2025_114-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la reprise, la poursuite et l'achèvement des procédures en cours du PLU de la commune de Saint-Didier par la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
- DE NOTIFIER cette décision, une fois rendue exécutoire, à Vitré Communauté.

pour : 15 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

Le Secrétaire de séance,
M. Jonathan EON

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)